

Bonjour mesdames et messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier, de la part du gouvernement brésilien, l'invitation qui m'a été adressée. Je vous transmets les cordiales salutations du ministre Gilberto Gil, dont la gestion et la pensée je suis ravi de vous en parler.

Le Brésil a la grande responsabilité de représenter sa région dans le cadre du Comité Inter-gouvernemental qui doit s'assembler à Ottawa dans les prochains jours. Le ministre Gilberto Gil y sera pour représenter le Brésil et contribuer au traitement du vaste programme de travail qui nous attend. On a beaucoup avancé ces dernières années, avec des dizaines de ratifications nationales et la première Conférence des Parties. Mais il y a également un grand nombre de défis devant nous.

Le premier point important est celui de mettre en oeuvre, dans chaque pays, les principes de la Convention. Le deuxième est l'impact de ces principes sur le débat international, notamment sur le genre de mondialisation que l'on veut mettre en place.

Nous pensons que les points à l'ordre du jour à Ottawa sont d'importance extrême. Le Brésil devra annoncer sa contribution au fond de la Convention et nous souhaitons que ce fond soit façonné de manière à respecter l'autonomie et la réalité de chaque pays. Nous sommes persuadés que la possibilité d'approfondir la coopération est également soutenue par la Convention.

Cependant, pour nous, l'esprit de la Convention repose sur son énorme potentiel de régulation. L'essence de la Convention nous emmène à reconnaître que la Culture ne peut pas être négociée selon les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce ni de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Des systèmes symboliques complexes ne peuvent pas être réduits à sa dimension de marchandise.

La conscience politique que ce processus a relevée, en termes de mobilisation et d'adhésion d'un grand nombre d'acteurs politiques, institutionnelles et sociales, a engendré un énorme potentiel qui n'est pas complètement employé. Une fois adoptée la Convention et ses valeurs, chaque pays a vu émerger de nouvelles forces politiques, des possibilités et des responsabilités domestiques, qui changent, naturellement, selon chaque contexte et chaque réalité. Notre intention est que le Brésil mette à jour ses méthodes de travail et que nos paradigmes soient approfondis à partir de ce qui nous dit la Convention. J'aimerais présenter deux cas récents dans lesquels la Convention a servi comme instrument positif sur le plan politique domestique, en tant que justificatif à des initiatives importantes dans le cadre de notre Politique culturelle. La Convention est aujourd'hui utilisée pour rendre le Ministère de la Culture du Brésil plus important vis-à-vis du gouvernement et de l'État. Récemment, on a lancé un programme gouvernemental - nommé Mais Cultura - qui inscrit la Culture dans les préoccupations stratégiques de l'État, en tant que droit fondamental des 180 millions de brésiliens. 2,5 billions de dollars seront investis d'ici à 2010, et ces fonds seront consacrés à permettre à l'État d'assurer la structure à tous les brésiliens pour qu'ils puissent s'exprimer pleinement. C'est la première fois que l'État brésilien s'engage à un compromis de cette magnitude.

Et pourquoi tout cet investissement ? Parce que nous sommes persuadés que la Convention marque une nouvelle perception des devoirs et des responsabilités en ce qui concerne les droits culturels. Outre que les droits politiques et civils, les droits culturels émergent à présent et entraînent de nouvelles responsabilités de la part des pouvoirs publics. On pense que les ministères de la Culture des pays en cours de développement occuperont une place plus centrale dans la gestion des politiques de développement. On a de nouvelles solutions à proposer en ce qui concerne le besoin d'emploi qualifié, éducation améliorée, incorporation des travailleurs informels ou en condition précaire, et à la construction des sociétés démocratiques en ce qui touche l'accès à la connaissance. Les statistiques culturelles du Brésil, selon une enquête récente, sont frappants : plus de 90% des villes brésiliennes n'ont pas de théâtre, de cinéma ou de musée. On a des télévisions dans plus de 97% des foyers, mais on n'est pas une société de lecteurs : 73% des livres appartiennent à 16% de la population.

Si on se penche sur les formes de distribution et la diffusion des biens culturels, on perçoit une diversité régionale et culturelle très réduite. Notre production cinématographique s'empare d'environ 14% de notre propre marché, et nous n'avons qu'un accès très réduit à la production culturelle et intellectuelle des nations signataires de cette Convention. La cinématographie d'un seul pays occupe plus de 80% des salles de cinéma. La formation d'un citoyen brésilien est basée sur des films d'une seule origine, quand il serait sans doute plus important l'accès au répertoire de toute l'humanité, comme il est prévu dans la Convention. Si la Convention ne sert pas comme un outil pour adresser ces chiffres, son potentiel restera inexploré. C'est précisément ça que le programme Mais Cultura cherche à atteindre.

Pour aborder ce contexte, il nous faut des instruments concrets. Des actions coordonnées, préférablement au niveau international, même parce que cette réalité n'est pas une exclusivité brésilienne.

Et maintenant, le deuxième récit. Il y a quelques mois, le Président Lula a créé l'Entreprise Brésilienne de Communication. Contrairement à plusieurs pays, la télévision hertzienne, au Brésil, a commencé avec des sociétés privés, et ce n'a été que plus tard qu'un réseau public s'est établi. On n'avait rien comme la BBC, en Angleterre, ou la PBS, aux États-Unis, des modèles qui nous inspirent. Dans ce cadre, la télévision publique a toujours été précaire, soumise aux caprices des hommes politiques. Le Ministère de la Culture, à l'aide un ample forum avec la participation de la société civile, a proposé la création d'un système public, pour donner expression à l'article 6.2 de la Convention, qui prévoit une chaîne publique indépendante, ce que plusieurs pays ont déjà réalisé. À présent, on crée au Brésil une chaîne culturelle, ayant comme but promouvoir la diversité culturelle et régionale. Il faut bien signaler que, il y a quelques années, le ministère n'avait aucune participation au domaine des communications. Nous croyons que ces actions sont cohérentes, intimement liées au processus historique qui a fait que la Convention soit approuvée par un si grand nombre de pays. Et quel est ce processus ?

Très rapidement, je voudrais vous rappeler où on était il y a vingt ans. On discutait, sérieusement, l'idée excentrique de que l'histoire avec un H majuscule serait arrivée à sa fin.

Les écologistes étaient encore pris par des exagérés ou catastrophistes. Il y avait même une certaine sympathie et indulgence face à la culture audiovisuelle hégémonique, alors tenue comme diffuseur des valeurs de la démocratie.

Ces illusions se sont évanouies et nos nouvelles et réelles conditions de vie se sont révélées : nos villes sales et polluées, des langues indigènes menacées et des systèmes de vie déplacés. La simple ampliation de la circulation des marchandises n'a pas été capable de produire la justice, l'égalité ou bien de satisfaire tous les besoins humains. Cependant, les dégâts ont perduré, tels que la précarisation du pouvoir public et la suppression des institutions importantes, comme le Ministère de la Culture, au Brésil et dans autres pays en développement. Des marchés cinématographiques ont été déreglementés ; des politiques de tourisme, tournés vers la définition la plus étroite de profit, ont enlevé la population des centres historiques, jusqu'à ce que les touristes se demandent : où sont les gens ?

Donc, la Convention peut être considérée comme le premier - et principal - document international post- néolibéralisme. La Convention affirme et autorise un nouvel rôle de l'État. Il ne s'agit pas, bien sûr, de l'État autoritaire, centralisateur et omniprésent, mais plutôt d'un Etat nouveau, démocratique, contemporain, qui s'engage à de nouvelles responsabilités face à cette demande gigantesque et inouïe pour des droits culturels dans nos pays, aussi bien que pour des droits identitaires - pris dans son sens non-étatique - et le droit à une citoyenneté pleine.

Les citoyens de nos démocraties ne veulent pas simplement de la nourriture et du logement. Outre que des nécessités, ils ont des demandes. Des souhaits réaffirmés clairement par nos populations et nos individus, avec leurs subjectivités renouvelées. Ils ont le droit de vivre pleinement leurs vies subjectives, ses expressions et façons d'être.

Pour y arriver, il faut que l'on fasse preuve de cohérence dans le cadre des négociations qui ont lieu simultanément aux forums internationaux. La Convention devra qualifier et modifier la façon dont les biens culturels sont traités à la OMC et à la OMPI.

Nous croyons également à la possibilité de détecter l'hégémonie des industries culturelles ensemble et proposer des projets ensemble. Le Brésil pense que le secteur privé doit faire une grande contribution au fond créé par la Convention, notamment les entreprises les plus hégémoniques et nuisibles à la diversité culturelle de la planète, tel les entreprises polluées, qui doivent prendre en charge une partie des coûts causés par la production de l'hégémonie.

Je voudrais, finalement, vous rappeler que la mondialisation est bienvenue, conçue comme le rapport légitime, relations d'échange, métissage, sans conséquences économiques nefastes aux plus pauvres et misérables. C'est notre devoir de combattre l'usage commerciale illicite et désautorisé des connaissances traditionnelles, aussi bien que d'assurer que l'éventuelle richesse advenue de ces savoirs soit partagée avec les collectivités qui ont historiquement produit ce genre de connaissance. Il est impossible, dans ce cadre, de dissocier la Convention d'une politique de Propriété Intellectuelle renouvelée et positive envers les populations titulaires de ces savoirs.

C'est bien ceci l'esprit : de devenir une société plus juste en ce qui concerne la reconnaissance culturelle de nos plusieurs identités dynamiques et une société de plus en plus ouverte à la diversité interne et externe. Nous, les brésiliens, sommes, en termes historiques, le produit précoce de la mondialisation, de l'expansion de la Rome ancienne, du monde latin, que - par l'aventure globale du Portugal - a apporté la langue portugaise, héritière du Latin, à une nouvelle terre, de l'autre côté de l'Atlantique. Selon l'historien Luiz Felipe de Alencastro, entre 1550 et 1850 plus de 4 millions d'africains ont débarqué au Brésil. Leur culture a été essentielle dans la formation de la manière brésilienne de voir et sentir le monde. Le récit de notre histoire peut également être fait à partir des populations indigènes locales. Ces populations n'ont pas construit des pyramides ou une civilisation monumentale, mais ont élaboré une forme complexe de beauté et de société qui a été largement perdue. On a encore une pléiade de peuples qui se battent pour maintenir les 180 langues indigènes sur le territoire brésilien, même si ses enfants sont exposés au pouvoir démesuré et homogénéisant des dessins animés qu'ils regardent dès le plus tendre âge. Récemment, des études ont révélé que la biodiversité de la forêt Amazonique n'est pas le résultat de la virginité des bois, mais plutôt du maniement humaine exécuté par les autochtones pendant des milliers d'années. Maniement en symbiose entre culture et nature. Cet équilibre doit nous inspirer et nous réguler, ainsi qu'à cette Convention.

Avec ce principe je conclus mon intervention et je remercie cette occasion de me joindre à vous.